



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 38907

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation financière du fond régional d'art contemporain (FRAC) de la Réunion. Les FRAC ont été conçus à l'origine comme des fonds d'acquisitions d'oeuvres d'art contemporain. Ils sont devenus, depuis, des outils essentiels et décisifs dans une action d'aménagement culturel du territoire. Les FRAC affirment aujourd'hui, aux côtés des collections nationales, l'implication des collectivités locales dans l'enrichissement du patrimoine artistique de notre époque. Le FRAC de la Réunion connaît cependant depuis quelques années de graves dysfonctionnements, générés par des difficultés financières récurrentes, rendant quasi-inexistante toute action de promotion artistique. Les subventions allouées par l'État au titre de l'année 2003 ont été gelées suite à une ordonnance de contrôle financier. L'association fait par ailleurs l'objet d'un redressement judiciaire, à la suite de la plainte déposée par la Caisse générale de sécurité sociale. Elle est également débitrice à l'égard des ASSEDIC et de nombreux prestataires de services, ce qui pourrait lui valoir d'autres démêlés judiciaires. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour pérenniser le FRAC de la Réunion, dont l'existence ne doit pas être remise en cause.

Texte de la réponse

Il convient de répondre à l'honorable parlementaire que, en accord avec le ministère de la culture et de la communication et avec les services de la préfecture de région, le conseil régional de la Réunion procède actuellement à une réorganisation en profondeur du fonds régional d'art contemporain de la Réunion en vue d'assurer sa pérennisation. Un nouveau bureau a été élu au sein de l'association, après la démission du précédent. Ici également en étroite liaison avec les services du ministère, le nouveau président de l'association FRAC Réunion, M. Alain Armand, va tout mettre en oeuvre afin que soit mis fin aux irrégularités qui ont été décelées dans le fonctionnement administratif et financier de la structure. En outre, il a d'ores et déjà pris des mesures conservatoires pour garantir la préservation de la collection. Une redéfinition des actions du FRAC de la Réunion est incontournable, tout en veillant à ce que la continuité des missions telles que décrites dans la circulaire sur les fonds régionaux d'art contemporain du 28 février 2002, soit assurée.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38907

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3388

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5105